Nations Unies A/AC.198/2002/6

Assemblée générale

Distr. générale
4 mars 2002
Français
Original: anglais

Comité de l'information
Vingt-quatrième session
22 avril-2 mai 2002

Poursuite du développement, de la mise à jour et de l'enrichissement multilingues du site Web de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est le cinquième d'une série consacrée au développement, à la mise à jour et à l'enrichissement en plusieurs langues du site Web de l'Organisation des Nations Unies. Il est présenté au Comité de l'information afin que celui-ci puisse donner son avis sur les décisions de politique générale à prendre pour assurer en temps voulu la réalisation de ces activités.

Deux propositions sont soumises à examen pour décision à prendre :

Proposition 1 : *Transposer le contenu du site Web anglais dans les autres langues officielles*;

Proposition 2 : *Laisser chaque version du site Web se développer indépendamment en fonction des ressources des départements et bureaux auteurs*.

02-27295 (F) 200302 200302
0227295

I. Introduction

1. Dans sa résolution 56/64 B du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a noté que « le Secrétaire général devait élaborer des propositions visant au développement, à la mise à jour et à l'enrichissement en plusieurs langues du site Web de l'Organisation des Nations Unies en vue d'atteindre en fin de compte la parité absolue entre les langues officielles de l'Organisation », et l'a prié « de rendre compte de ses résultats au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session ».

2. En outre, dans le dernier rapport sur la question (A/AC.198/2001/8) présenté au Comité de l'information, il était répété que l'objectif de la parité linguistique complète ne serait pas atteint sans l'injection de nouvelles ressources et que les décisions qui devraient être prises en matière de production de contenu supposeraient, elles aussi, une mise de fonds.

II. Rappel

3. La poursuite du développement et de l'enrichissement du site Web de l'ONU dans toutes les langues officielles de l'Organisation a été l'un des principaux thèmes de débat du Comité de l'information, de ses vingt et unième à vingt-troisième sessions. Le Secrétaire général s'y est intéressé et a formulé des propositions à ce sujet dans quatre rapports. Le Comité de l'information a examiné le premier de ces rapports (A/AC.198/1999/6) lors de la première partie de sa vingt et unième session, en mai 1999. Il a demandé un rapport complémentaire (A/AC.198/1999/9 et Corr.1 et 2) qu'il a examiné à la reprise de sa vingt et unième session, en novembre 1999. Le Comité des conférences a demandé l'établissement d'un troisième rapport (A/AC.198/2000/7-A/AC.172/2000/4) qu'il a examiné de même que le Comité de l'information, à sa vingt-deuxième session. Le quatrième rapport (A/AC.198/2001/8) décrivait les progrès faits dans le développement du site Web de l'ONU et les projets futurs en vue de son expansion. Le présent rapport fait le point de la situation actuelle et propose différentes options.

III. Initiatives prises à ce jour pour développer le site Web de l'Organisation

4. Le site Web de l'Organisation des Nations Unies a été modifié et perfectionné à plusieurs reprises depuis sa mise en service officielle en septembre 1995. En septembre 2000, il a été mis en service dans une version remaniée dans les six langues officielles de l'Organisation. De nouvelles pages traitant de questions précises sont régulièrement ajoutées au site, comme celles relatives au terrorisme, à l'Afghanistan, à l'attribution du prix Nobel de la Paix à l'Organisation et au Secrétaire général, ainsi qu'aux conférences et sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. On s'accorde à dire que le Département de l'information a créé un site d'une qualité, convivialité et efficacité remarquables surtout si l'on considère la taille d'une telle entreprise, les contraintes budgétaires au sein de l'ONU, le développement exceptionnellement rapide de l'Internet, et le fait qu'il s'agit d'un outil très utile, qui enregistre plusieurs millions de visites par jour.

5. La diffusion sur la toile de réunions et de manifestations importantes est désormais chose habituelle, et le Département envisage d'assurer des diffusions

internes dans les limites des ressources disponibles. Ces six derniers mois, sa Section de la technologie de l'information a diffusé en direct plus de 292 heures de programmes, qui ont été archivés pour être rediffusés à la demande des utilisateurs. Par ailleurs, les bulletins d'information quotidiens de la Radio des Nations Unies sont diffusés sur la toile pendant plus d'une heure dans les six langues officielles, ainsi qu'en portugais, pour tenir les visiteurs du site informés de l'actualité à l'ONU.

6. Le Centre de nouvelles ONU s'est considérablement amélioré suite à sa transformation en base de données et à l'amélioration de sa navigabilité et de sa présentation visuelle. L'accès à tous les éléments d'information qu'il contient est beaucoup plus rapide et les outils de recherche plus puissants. L'introduction de nouvelles fonctions rendue possible par sa transformation en base de données et la plus grande convivialité de sa structure ont rendu accessibles, par un simple clic de souris, de nouveaux articles classés par thème et par région, ainsi que des éléments d'informations connexes extraits automatiquement, notamment des articles récents et des textes de communiqués de presse et d'exposés. Le site comporte également des pages « News Focus » améliorées, qui suivent au plus près l'actualité à l'ONU et proposent toutes sortes de liens utiles, notamment vers les résolutions, rapports, déclarations clefs, ou les services de l'ONU et organismes des Nations Unies concernés.

7. Le CyberSchoolBus des Nations Unies, qui est destiné aux adolescents et aux éducateurs, comporte actuellement plus de 3 500 pages dans sa version anglaise et environ 800 pages, dont 400 traduites en 2001 dans sa version française. Sa version espagnole compte environ 300 pages. Trois cents pages supplémentaires seront traduites dans cette langue d'ici à la fin de 2002. Pour l'heure, seul un petit ombre d'informations est disponible en russe. Près de 400 pages traduites en 2001 sont en train d'être mises en forme et devraient être accessibles dans quelques mois. Le nombre de pages disponibles en arabe et en chinois est très bas. Comme le projet est entièrement financé au moyen de ressources extrabudgétaires très limitées, il est possible que, dans ces langues, il prenne du retard par rapport au reste du site Web de l'ONU.

8. Le site Web de l'ONU enregistre en moyenne plus de 5 millions de visites par jour en provenance de plus de 165 pays. Avec près de 600 000 pages consultées par jour en 2001, le site a battu un nouveau record puisqu'il a enregistré 1 milliard 120 millions de visites en 2001, contre 11 millions en 1996 et 488 millions en 2000 (voir tableau).

Tableau
Nombre de visiteurs sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies

Année	*Nombre total de visiteurs*
1996	11 547 325
1997	42 777 271
1998	97 049 852
1999	182 046 126
2000	488 364 528
2001	1 120 265 550

9. La fréquentation des sites Web de l'ONU dans les langues autres que l'anglais a progressé lentement mais sûrement. Les visiteurs qui cherchent des informations dans les différentes langues officielles sont généralement orientés vers le site anglais, le plus souvent parce que l'information recherchée n'est pas disponible dans la langue souhaitée. Après s'être heurtés à ce problème, ils tendent à consulter directement le site anglais, sachant qu'il y trouveront un maximum d'informations. L'annexe I donne une idée du nombre de visites dans les différentes langues, à différentes dates. Après l'anglais, ce sont les versions espagnole et française qui sont les plus consultées, suivies presque à égalité des versions arabe, chinoise et russe.

10. Tout au long de sa mise en service, le site Web de l'Organisation s'est heurté à des obstacles et, encore aujourd'hui, il rencontre des problèmes. Non contents de lui conserver sa qualité actuelle, ses créateurs doivent encore l'améliorer et, pour ce faire, surmonter les difficultés qui pourront se présenter.

11. À cet égard, on pourrait avancer que, si la fréquentation du site dans les langues autres que l'anglais est moins importante, c'est en raison de l'insuffisance de leur contenu, ou du fait que les informations recherchées par les utilisateurs n'ont pas été traduites. Il faut donc créer des unités linguistiques afin de coordonner, mettre à jour et développer efficacement le contenu du site et les traductions, par des méthodes traditionnelles ou non traditionnelles et avec la coopération d'autres services de l'ONU tels que les centres d'information des Nations Unies.

IV. Évolution et amélioration

12. Le monde attend de l'ONU que son site Web, peut-être plus que tout autre site Web dans le monde, soit complet, cohérent et toujours à jour, ce qui rend la tâche de l'Organisation encore plus difficile. Les États Membres suivent avec beaucoup d'attention et de préoccupation les efforts pour atteindre l'objectif de parité entre les langues officielles. Le Département de l'information, quant à lui, considère que, quels que soient les problèmes rencontrés, il lui appartient de venir en aide aux communautés qui ne peuvent être desservies faute de moyens techniques.

13. Dans un rapport précédent, le Secrétaire général considérait que « l'on atteignait un seuil critique et que, pour prendre une décision éclairée touchant les ressources à consacrer au développement de ce nouvel outil, il fallait analyser la question sous tous les angles » (voir A/AC.198/1999/6, par. 9). En effet, l'Organisation ne pourra exploiter toutes les possibilités offertes par l'Internet que si elle se dote de l'architecture et de l'infrastructure techniques indispensables à « l'élargissement de la bande passante et l'accélération du trafic qu'exigent le multimédia et l'accroissement du nombre d'éléments sur support traditionnel dans les six langues officielles ». Il faudrait rappeler que, « dans le cadre de l'examen du développement, de la mise à jour et de l'enrichissement en plusieurs langues des sites Web de l'ONU, la première tâche consisterait à rationaliser la structure des sites, ce qui exigerait une étude de faisabilité sur la réorganisation et la restructuration complètes des sites, afin de les rendre plus conviviaux et plus souples. Il faudrait recourir à des spécialistes extérieurs pour effectuer une telle étude » (voir A/AC.198/2000/7, par. 4). Faute de crédits, cette étude n'a pas été réalisée.

14. L'importance croissante prise ces dernières années par l'Internet du fait de son omniprésence a été reconnue par l'Assemblée générale et le Comité de l'information, ainsi que la nécessité de respecter la parité linguistique sur les sites Web. Dans sa résolution 53/208 C du 18 décembre 1998, l'Assemblée générale a souligné « qu'il importait de continuer à développer, mettre à jour et enrichir les sites Web de l'Organisation des Nations Unies afin d'assurer l'égalité de traitement des six langues officielles sur ces sites ».

15. Dans sa résolution 55/136 B, l'Assemblée générale a encouragé « le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour développer et améliorer les sites Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles de l'Organisation » et l'a prié « de continuer à élaborer des propositions en vue de leur examen ». Malgré les efforts déployés, le développement et l'enrichissement en plusieurs langues du site ont été plus lents que prévu, principalement à cause du manque de ressources.

16. Unique en son genre, tout comme l'Organisation qu'il représente, le site Web de l'ONU se heurte à des obstacles particuliers pour atteindre l'objectif de la parité linguistique. Le site qui lui ressemble le plus en importance et en étendue est peut-être celui de l'Union européenne, présenté dans 11 langues. Son contenu n'est pas disponible dans toutes les langues et varie sensiblement entre celles-ci.

17. De nouveaux arrangements sont déjà à l'étude pour faire traduire les éléments d'information et le contenu des sites Web. Le Département de l'information a conclu des accords avec deux universités espagnoles, qui ont accepté de traduire gratuitement en espagnol des parties du site Web de l'ONU. Plus de 30 traductions d'excellente qualité ont ainsi été faites. Des accords semblables pourraient, espère-t-on, être conclus avec d'autres universités pour les autres langues officielles. Le Secrétaire général lance un appel aux États Membres pour qu'ils fassent des offres similaires.

18. Par ailleurs, pour incorporer assez rapidement un grand nombre de documents au site Web dans toutes les langues officielles, on pourrait donner gratuitement accès au Système de diffusion électronique des documents de l'ONU qui existe déjà et est mis à jour régulièrement dans toutes les langues officielles, par l'intermédiaire du site Web de l'ONU, comme suggéré dans le document A/C.5/56/12.

19. La traduction assistée par ordinateur est une autre possibilité à envisager à l'avenir. On trouve actuellement sur le marché des logiciels capables de traduire des textes élémentaires sans intervention humaine, mais les résultats obtenus ne sont généralement pas publiables tels quels. Des essais ont montré que le type de documents le plus courant sur le site Web de l'ONU se prêtait encore mal à ce type de traduction. Si des informations fausses ou des traductions inexactes étaient affichées sur le site Web officiel de l'ONU en raison d'une erreur de traduction du logiciel, la réputation de l'Organisation pourrait être sérieusement entamée. Il faudrait de toute façon constituer une équipe de réviseurs dans chaque langue avant de se lancer dans une expérience de traduction assistée par ordinateur à grande échelle. Cette option sera cependant envisagée lorsque la qualité des logiciels de traduction se sera améliorée.

20. Le Groupe de travail sur les questions liées à Internet créé par le Comité des publications (voir instruction administrative ST/AI/2001/5) est déjà en activité et a mis en place des équipes spéciales chargées de parfaire les directives de publication sur l'Internet des documents de l'Organisation, afin d'inclure la question de la

disponibilité de supports d'information dans toutes les langues officielles sur le site Web de l'ONU. Le Groupe examinera les directives existantes et proposera des ajouts et/ou modifications afin de garantir la cohérence de l'ensemble, d'éviter les répétitions et de rationaliser la gestion du site Web.

V. Questions relatives à la parité entre les langues officielles sur le site Web de l'ONU

21. Au paragraphe 2 de la section V de sa résolution 56/242, l'Assemblée générale prend note avec préoccupation de la teneur du paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général (A/AC/198/2001/8), dans lequel il est souligné que :

> « Bien que le Département de l'information ait fait du développement, de la mise à jour et de l'enrichissement du site de l'Organisation dans toutes les langues officielles le fer de lance de ses activités Internet, il n'a pas progressé à l'allure escomptée, faute des compétences et ressources internes voulues dans les langues autres que les langues de travail du Secrétariat. Comme indiqué dans un précédent rapport (A/AC.198/2000/7), il est vital en outre que la question de la création des produits d'information soit envisagée séparément de celle de la mise à jour, de la coordination et de la gestion régulières du site. Aussi longtemps que l'on ne se sera pas penché sur ces deux aspects – production du contenu informatif et activités de maintenance –, il sera difficile de parvenir à une véritable parité linguistique. »

22. Il convient d'examiner l'ensemble du paragraphe cité ci-dessus dans le contexte suivant. Le Département de l'information a réaffirmé que les deux aspects évoqués, à savoir création des produits d'information dans toutes les langues officielles et mise à jour, coordination et gestion régulières du site, demeuraient essentiels pour assurer la parité des langues officielles sur le site Web de l'ONU.

23. Le site contient trois catégories principales d'informations et de données :

a) Des éléments statiques qui ne changent pas et ne nécessitent pas de mise à jour régulière;

b) Des documents, tels que les dépêches, les notes d'information, les communiqués de presse et le *Journal des Nations Unies*, qui doivent être mis à jour quotidiennement;

c) Des bases de données mises à jour en permanence.

24. Certains éléments du site, en particulier ceux définis comme statiques au point a) ci-dessus pourraient être accessibles dans toutes les langues, en particulier la page d'accueil, la plupart des pages répertoriées sur la page d'accueil et accessibles à partir de celle-ci et les documents qui y sont incorporés. S'y ajouteraient les informations de base sur l'Organisation et ses diverses activités. Certains de ces éléments sont en fait déjà accessibles dans toutes les langues officielles.

25. Quant aux éléments qui n'entrent pas dans ces trois catégories, avant l'émergence du Web, leur production dans les six langues officielles n'était pas assurée ni même inscrite au budget. Ce constat vaut notamment pour les bases de données. Il semblerait que le site Web de l'ONU, en regroupant tous ces éléments,

n'ait fait que contribuer à mettre en évidence une situation qui existe depuis presque toujours.

26. Il convient de souligner que, si l'on en juge par la foule de questions et d'observations adressées, par le biais de la messagerie électronique, aux responsables des différentes sections du site Web, il semble que la demande de documents dans les langues autres que l'anglais soit faible. Il se peut très bien que cet état de choses soit dû aux problèmes de connexion que rencontrent les régions non anglophones ou au grand nombre d'ordinateurs dans les régions anglophones. Plusieurs solutions sont envisageables.

27. Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en matière de communication, l'ONU cherche à assurer la diffusion d'un maximum d'informations utiles dans le monde entier. Sans prétendre à la perfection, elle fera l'impossible pour diffuser l'essentiel au plus grand nombre.

28. Le principal problème à régler est celui des documents et produits d'information (comme les communiqués de presse) dont la traduction ou la publication dans toutes les langues officielles n'a jamais été demandée, n'a fait l'objet d'aucun mandat, n'a bénéficié d'aucune ressource et est donc inenvisageable aux fins d'une seule diffusion sur le site Web.

VI. Solutions proposées

29. En réponse aux demandes présentées par les États Membres et suite à l'étude des moyens d'assurer différents niveaux de parité entre les langues officielles sur le site Web de l'ONU, deux options, parmi tant d'autres, ont été retenues pour être soumises à l'examen des États Membres.

30. Une autre possibilité a également été envisagée : elle consisterait à ne publier sur le site Web de l'ONU que les éléments disponibles dans les six langues. Aucun élément ne serait traduit spécialement pour le site. Ainsi, seuls les éléments dont la traduction est déjà prévue et budgétisée seraient traités et publiés sur le site.

31. Bien qu'elle puisse sembler la plus rentable, cette solution présente deux inconvénients majeurs : elle suppose le retrait, des sites anglais et français, de tous les documents, fort nombreux, disponibles dans ces deux langues mais pas dans les autres langues officielles; elle conduirait à un appauvrissement majeur du contenu anglais et français du site et nuirait, de ce fait, considérablement à sa qualité générale et à son utilité. **Cette solution n'est donc pas recommandée par le Secrétaire général**.

32. Aucune prévision des dépenses n'a été établie en attendant des précisions des États Membres sur les questions de principe concernant la parité. Des prévisions détaillées pourront être faites lorsqu'une étude de faisabilité aura été réalisée, comme prévu dans le document A/AC.198/2000/7, pour estimer les ressources humaines et techniques et moyens de gestion nécessaires pour assurer le développement du site Web dans toutes les langues officielles. Quelle que soit la solution retenue, il faudra asseoir sur des bases solides la création et la mise à jour régulière du site, sans lesquelles aucun site Web ne peut être un succès. C'est pourquoi la proposition figurant à l'annexe I du document A/AC.198/2000/7, mise à jour et jointe au présent document, sous le titre d'annexe II, correspond encore au minimum requis pour assurer la gestion rationnelle du contenu du site, largement

étoffé dans toutes les langues officielles. L'adoption de l'une ou l'autre des options proposées présupposerait l'approbation de ce niveau de ressources.

Première option
Transposer le contenu du site Web anglais dans les autres langues officielles

33. Il faudrait pour cela que les services d'origine fassent traduire dans toutes les langues officielles tous les documents et bases de données du site Web. Chaque service devrait donc estimer les ressources nécessaires à la traduction et à la mise en forme des différents éléments du site Web dont il est l'auteur. Le Département de l'information continuerait d'assurer la coordination, la gestion et le suivi du site dans son ensemble, dans toutes les langues officielles. Si, comme indiqué dans les précédents rapports, les États Membres décidaient que tous les documents existants devaient également être traduits, cette option serait extrêmement coûteuse.

34. Une variante consisterait à fixer une date à partir de laquelle tous les arrangements nécessaires pour assurer la parité entreraient en vigueur. Il serait entendu, et indiqué sur les différents sites Web, que seuls les nouveaux documents seraient accessibles dans toutes les langues officielles.

35. Une autre variante consisterait à renoncer à traduire certains documents (comme le *Recueil des Traités de l'Organisation des Nations Unies*, qui occupe plus de 700 000 pages sur la version anglaise du site Web).

Deuxième option
Laisser chaque version du site Web se développer indépendamment en fonction des ressources des départements et services d'origine

36. Cette proposition semble être la plus sage et la plus économique, dans la mesure où les produits d'information continueraient à être ajoutés progressivement dans chaque version du site. Tous les éléments en cours de production, dans quelque langue que ce soit, seraient mis en forme et diffusés sur le site Web. Pour ce faire, les services d'origine, et notamment le Département de l'information, pourraient échelonner la publication des produits d'information afin d'assurer des apports réguliers dans chacune des langues officielles. Ils fixeraient le nombre des informations à publier dans chacune des langues, en fonction des ressources disponibles.

37. On notera à ce propos que la plupart des services d'origine n'ont malheureusement pas été en mesure de créer des versions de leur site Web dans les langues autres que les langues de travail du Secrétariat.

VII. Conclusions et recommandations

38. En cinq ans, le Département de l'information a acquis une vaste expérience et de solides compétences techniques en matière de création, de gestion et de mise à

niveau du site Web de l'ONU dans toutes les langues officielles, ainsi que dans 17 langues non officielles.

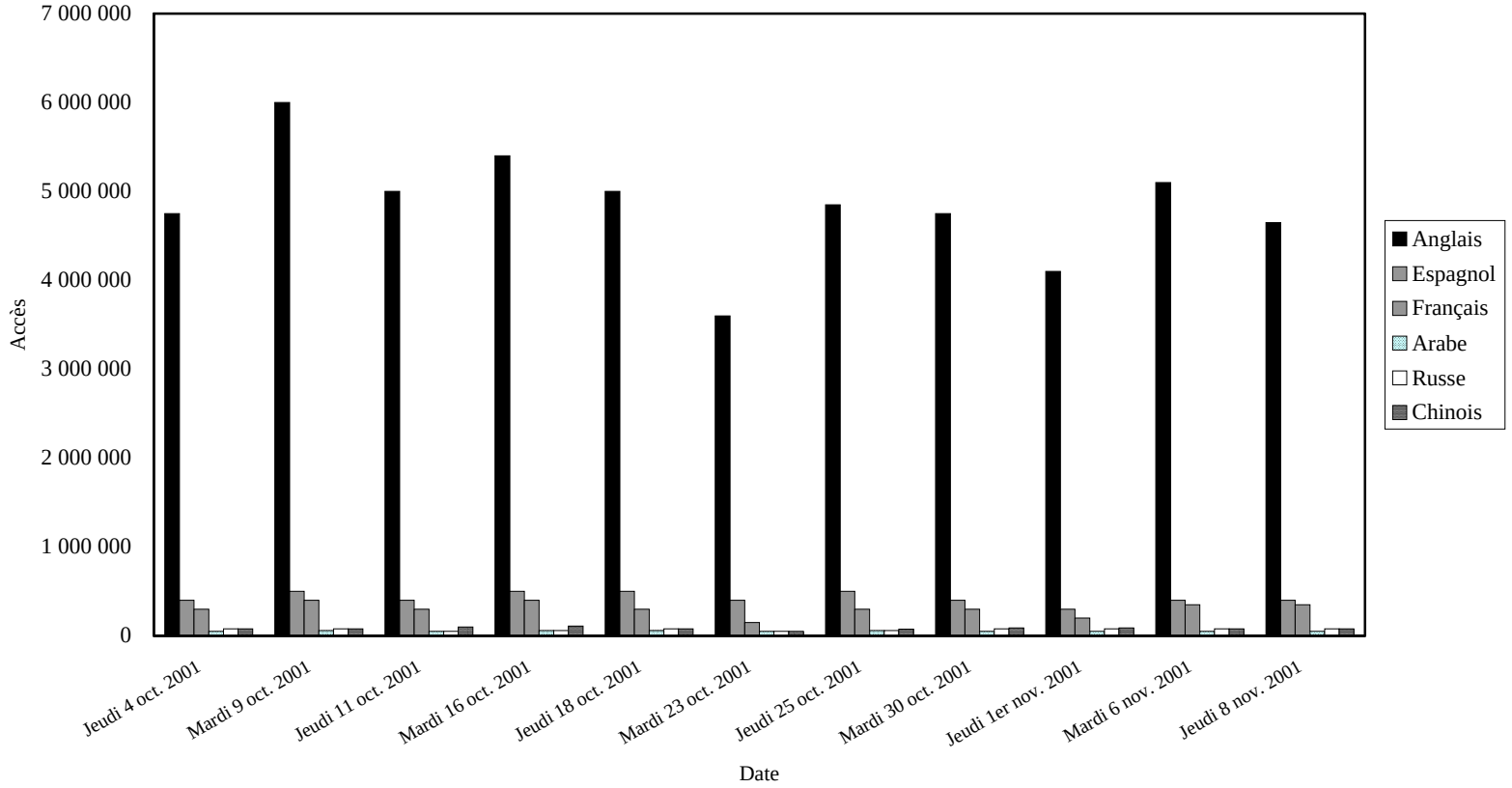
39. Il serait onéreux, laborieux et inutile que chaque service d'origine cherche sérieusement à acquérir le même niveau de capacité et compétence techniques. Le Département de l'information n'a pas non plus reçu de mandat ou de ressources pour assurer la traduction du site Web de l'ONU dans toutes les langues officielles.

40. Si les États Membres devaient choisir la première option, telle qu'elle est décrite plus haut, il faudrait tenir compte des dépenses importantes qu'auraient à financer les services d'origine mais aussi du nécessaire renforcement des capacités de gestion du Département de l'information.

41. Les États Membres sont donc invités à choisir la deuxième option, telle qu'elle est décrite plus haut, étant entendu que, compte tenu des ressources destinées à la traduction allouées aux services d'origine, il sera impossible d'assurer la parité totale entre les langues officielles sur le site Web de l'ONU avant un certain temps.

Annexe I

Accès aux différentes versions du site Web de l'ONU



Annexe II

Ressources dont le Département de l'information aurait besoin pour poursuivre le développement et la mise à jour du site Web de l'ONU dans les six langues officielles

1. Pour que l'on puisse développer, mettre à jour et enrichir le site Web dans les six langues officielles, il faudrait que l'Assemblée générale approuve l'affectation des ressources suivantes, en sus des ressources déjà allouées dans le budget-programme 2002-2003 :

a) Une somme de 100 000 dollars pour financer l'étude de faisabilité mentionnée au paragraphe 20 du document A/AC.198/2000/7;

b) Huit postes d'administrateur et six postes d'agent des services généraux à créer au sein de la Section de la technologie de l'information, du Département de l'information (voir ci-après).

2. Ces chiffres ont été revus suite à la conversion de trois postes financés au moyen de crédits destinés au personnel temporaire en postes permanents dont les titulaires assureront la mise à jour du site dans les six langues officielles et au transfert d'autres postes à l'intérieur du Département.

3. Les postes, et les ressources correspondantes, demandés ci-dessous sont uniquement au Département de l'information et destinés à permettre la gestion, la mise à jour et l'enrichissement du site Web de l'ONU. Ils ne couvrent pas les services d'appui en matière d'infrastructure dont a besoin la Division de l'informatique (Département de la gestion) ou la production du contenu du site dans les différentes langues.

Élément du projet	*Postes demandés*	*Coût pour 2002-2003 (en dollars É.-U.)*
Développement	Spécialiste des applications (P-3)	116 200
	Concepteur (site Web) (P-3)	116 200
	Coordonnateur technique (G-5/6)	79 300
Six unités linguistiques	Six coordonnateurs/éditeurs (site Web) (P-4)	838 200
	Cinq assistants (site Web) (G-5/6)	396 500
Total, postes		**1 546 400**

Nombre total de postes d'administrateur demandés : 8
Nombre total de postes d'agent des services généraux demandés : 6